

Le 23 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-178

Aménagement de l'espace communautaire

Transports Urbains

Cession d'un autobus N°72, au Service
Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS 42) de la Loire
Autobus N°72 RENAULT immatriculé CZ375AD

Certifié exécutoire	26 MAI 2023
Reçu en préfecture	25 MAI 2023
Publié le	26 MAI 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence « Aménagement de l'espace communautaire - organisation de la mobilité » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider de la réforme, de l'aliénation et de la cession des biens mobiliers en deçà de 10 000 € HT (ou net) y compris par mise aux enchères publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour procéder à la sortie de l'inventaire comptable des mises en réforme, aliénation et cession de biens mobiliers et immobiliers quel que soit le montant ;

Considérant qu'il a été procédé à l'acquisition en 1999 d'un autobus RENAULT ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire partir du dépôt du fait de sa réforme l'autobus N°72 RENAULT immatriculé CZ375AD mis en circulation en 1999 qui n'est plus utilisé ;

Considérant que ce véhicule est enregistré sous les numéros d'inventaire VTU8363YX422003003 (bien totalement amorti) ;

Considérant la demande du SDIS 42 - site de Roanne de bénéficier de la cession à titre gratuit d'un autobus réformé pour des entraînements en conditions réelles ;

Considérant la transmission par le SDIS 42 du courrier de l'entreprise SUEZ Environnement / site de Lorette, confirmant la prise en charge du véhicule pour en assurer son recyclage et sa dépollution dès la fin des besoins de formation du SDIS 42 - Site de Roanne ;

Considérant qu'il convient de sortir ce véhicule de l'inventaire de Roannais Agglomération ;

DECIDE

- D'approuver la cession de l'autobus suivant : Autobus N°72 de marque RENAULT immatriculé CZ 375 AD, inventorié sous le numéro VTU8363YX422003003, mis en circulation 1999 ;
- De céder cet autobus au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 42) de la Loire - 8 rue CHANOINE PLOTTON - 42000 SAINT-ETIENNE, représenté par son Directeur Monsieur le Contrôleur Général Eric MEUNIER, en délégation du Président du SDIS 42 ;
- De préciser que cette cession est effectuée à titre gratuit soit un montant de 0 € net pour cet autobus ;
- D'indiquer que ce véhicule est vendu, en l'état, sans contrôle technique et que l'acquéreur se charge de son enlèvement ;
- De dire que ce véhicule est retiré du patrimoine de Roannais Agglomération ;
- De passer les écritures comptables pour supprimer ce véhicule de l'état actif de Roannais Agglomération.

Par délégation du conseil communautaire



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne